

PRENDRE UN APPRENTI OU UN STAGIAIRE

Parlons...
travail!

SYLVIE VAISSIE, MAITRE D'APPRENTISSAGE

Sylvie Vaissié à Albiac

Installée avec son mari et son beau père sur un GAEC d'élevage (lait, viande, porc), Sylvie Vaissié avait déjà eu des stagiaires et a décidé de devenir maître d'apprentissage pour prendre un apprenti sur une longue période « j'avais été sollicitée par le Cfaa pour prendre un jeune et nous nous sommes dit pourquoi pas. J'ai donc suivi deux journées de formation organisées par la Chambre d'Agriculture pour apprendre les fondements de cette fonction, aspects réglementaires, financiers, travail d'accompagnement, communication. Depuis début



septembre, nous avons donc une jeune fille en apprentissage BTS productions animales et elle va rester jusqu'à l'été 2020... »

Cette formule alterne deux semaines sur la ferme suivies de deux semaines en cours, ce qui revient à un mi temps pour l'agriculteur. Elle est particulièrement adaptée aux jeunes qui veulent davantage de pratique et de mise en application des savoirs. Sylvie Vaissié précise « en pratique, elle habite à Lacapelle-Marival et vient travailler comme un salarié de 8H30 à midi et de 14H à 17H30 du lundi au vendredi. Elle est donc totalement autonome au niveau logement et repas. Nous lui versons un salaire qui dépend de son âge et les cotisations sociales sont presque intégralement couvertes par les aides. Nous bénéficions d'une aide financière pour cela. »

Le +

L'apprentie en BTS est âgée de 19 ans et totalement autonome (permis de conduire, voiture, logement...)

Cette fonction exige bien entendu un travail d'encadrement et de suivi « notre apprentie n'est pas issue du monde agricole mais aime beaucoup les animaux et est motivée. Nous la faisons participer à toutes les tâches, elle découvre beaucoup de choses, la conduite du tracteur, les soins aux animaux... Son encadrement représente un vrai investissement mais en contre partie, *elle nous amène un œil extérieur* sur nos pratiques et ça nous remet parfois en cause. *C'est aussi plus motivant de travailler à deux sur certaines tâches...* »

Apprentissage = contrat de travail

Formations par apprentissage dans le LOT
Le CFAA du Lot propose différentes formations par apprentissage :

- CAPA métiers de l'agriculture
- CAPA jardinier paysagiste
- BPREA : Brevet Professionnel de Responsable d'Entreprise Agricole option élevage
- BTSa productions animales
- Certificat de spécialisation en élevage ovin viande
- Certificat de spécialisation en élevage caprin et commercialisation des produits

Permanences apprentissage de la Chambre d'Agriculture du Lot en 2019

- sur rendez-vous, à la Chambre d'Agriculture à Cahors Mélanie FOURNIE, 05 65 23 22 73
- Maison des Services au Public de Gourdon, sur inscription auprès de Simi BOUYJOU au 05 65 41 95 50

Les conditions de l'apprentissage changent suite au vote de la « loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel », votée le 5 septembre 2018.

L'exploitation :

- 120 vaches laitières,
- 50 vaches allaitantes,
- 600 porcs engraisés par an
- 12 Ha de noyers
- 200 ha de SAU et 100 ha de parcours de cause



Siège Social
CHAMBRE D'AGRICULTURE
430 avenue Jean JAURES
CS60199
46004 CAHORS CEDEX 9
Tél. : 05 65 23 22 21
Fax : 05 65 23 22 19
Email : accueil@lot.chambagri.fr

BRIGITTE ET CEDRIC BOURGNOU, MAÎTRES DE STAGE

Brigitte et Cédric Bourgnou à Lalbenque

Brigitte Bourgnou, en GAEC avec son fils, travaille une exploitation bovine avec 55 mères limousine et un atelier de 350 places de veaux de boucherie. Ils n'avaient jamais pris de stagiaire avant cet été « nous avons été contactés par un jeune de 17 ans qui s'intéresse aux veaux de boucherie et recherchait une ferme pour y réaliser son stage. Il est en formation par alternance, en 2^{nde} pro à la



L'exploitation :

- une centaine d'hectares principalement en herbe.

Le Cheptel :

- 55 mères limousines
- 350 places de veaux en deux bâtiments.



Étant en formation par alternance, il est présent une semaine sur deux, ce qui assure une régularité tout au long de l'année et permet d'organiser le travail en conséquence.

maison familiale d'Escatalens et habite à 2 km de chez nous. Ayant pas mal de travail sur la ferme, nous avons décidé de le prendre comme stagiaire... »

Arrivé en septembre, il passe une semaine sur l'exploitation puis une semaine en cours. Sa proximité est un gros avantage car il est autonome et vient travailler en moto. Brigitte Bourgnou signe une convention de stage renouvelable tous les trois mois « il arrive le matin vers 7 H30 pour nourrir les veaux et repart le soir vers 18 h30. A midi, il mange avec nous. Nous n'avons donc pas de logement ni de rémunération à assurer. Nous le trouvons très intéressé et consciencieux autant que débrouillard. Nous le faisons participer à tous les travaux de la ferme et il conduit bien le tracteur. Nous discutons beaucoup pour lui apprendre un maximum de choses. C'est pour nous *un aide précieux* qui ne ménage pas sa peine, un garçon très motivé et ça fait plaisir... »

Très satisfaite, elle compte le garder durant toute la saison scolaire et peut être même la suivante.

Stage = convention de stage

L'immersion en entreprise est aujourd'hui partie intégrante de la formation. Il existe cependant différents types de stage selon la formation préparée :

➤ *Stage de découverte ou immersion en entreprise*
objectif : découverte du milieu professionnel

■ au collège

■ en MFR (Maison Familiale et Rurale)

➤ *Stage de formation professionnelle (pour Bac Pro et Bac Technologique)*

➤ *Stage de l'enseignement supérieur (pour BTS et école d'ingénieur)*

Renseignements auprès des établissements scolaires pour connaître les conditions nécessaires à la fonction de maître de stage et les dates de périodes en exploitation.

➤ *Stage de complément de formation professionnelle continue*

Public : demandeurs d'emploi ayant un projet d'emploi agricole.

Éleveurs, viticulteurs, maraîchers vous pouvez

recruter un(e) stagiaire des formations suivantes :

■ « ouvrier agricole en élevage » stage de soins aux animaux : du 23 avril au 7 mai 2019

■ « ouvrier agricole en viticulture »

• stage de travaux en vert : du 20 au 23 mai 2019

• stage de taille de vigne : dates à définir pour 2019

■ « ouvrier agricole en maraîchage » stage : du 6 juin au 1^{er} juillet 2019

■ CQP « ouvrier qualifié de l'exploitation viticole »

Renseignements auprès de Cécile PAILHASSE- CFPPA du Lot (Le Montat)- 05.65.21.53.35.

■ BPREA (Brevet Professionnel de Responsable d'Entreprise Agricole)

■ Certificat de spécialisation Ovin viande

■ Certificat de spécialisation Caprin lait

Renseignements sur les périodes auprès du CFPPA du Lot (Lacapelle-Marival) – 05.65.40.80.28



Service Territoires

Chambre d'Agriculture
430 avenue Jean Jaurès
CS 60199
46 004 CAHORS cedex

Tél. : 05 65 23 22 11

Mail :
territoires@lot.chambagri.fr